

RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ – RVQC 2026

1. ADMISSIBILITÉ DES ŒUVRES

1.1. ŒUVRES QUÉBÉCOISES

Est admissible toute œuvre audiovisuelle professionnelle québécoise de langue française, anglaise, autochtone et/ou autres langues, produite ou sortie en salle après le 1^{er} janvier 2025, qui correspond à l'une ou l'autre des sept (7) catégories décrites au point 2.

Une œuvre déjà refusée aux Rendez-vous ne peut être soumise à nouveau.

Notez qu'une **œuvre disponible gratuitement sur une plateforme de webdiffusion canadienne avant et pendant le Festival n'est pas éligible.**

Pour être considérée comme québécoise, l'œuvre doit satisfaire à au moins trois (3) des cinq (5) conditions suivantes, avec obligatoirement une (1) des conditions 1 ou 2:

1. Elle est réalisée ou coréalisée par un/une Québécois·e*.
2. Elle est scénarisée ou coscénarisée par un/une Québécois·e*.
3. Elle est produite ou coproduite par une entreprise québécoise.
4. Au moins un des rôles principaux est joué par un/une Québécois·e*.
5. Un/une Québécois·e a exercé l'une des fonctions-clés de création suivantes :
Direction de la photographie, direction artistique, montage de l'image, conception sonore et composition de la musique du film. Pour les films d'animation : direction de l'animation et design des personnages.

** Nous considérons qu'un/une Québécois·e est quelqu'un qui possède un statut légal officiel au Canada (citoyenneté ou résidence permanente) et qui réside au Québec pendant un minimum de six (6) mois plus un (1) jour par année.*

1.2. ŒUVRES FRANCO-CANADIENNES

Est admissible toute œuvre audiovisuelle professionnelle produite en langue française dans une province ou territoire canadien autre que le Québec, produite ou sortie en salle après le 1^{er} janvier 2025 et qui correspond à l'une ou l'autre des sept (7) catégories décrites au point 2.

Pour être considérée comme franco-canadienne, l'œuvre doit satisfaire aux deux (2)

conditions suivantes :

1. Elle a été filmée et produite dans une autre province canadienne que le Québec.
2. La maison de production se trouve dans une autre province canadienne que le Québec.

Si tel est le cas, veuillez cocher la case indiquant que vous soumettez un film franco-canadien dans le formulaire en ligne.

Une œuvre déjà refusée aux Rendez-vous ne peut être soumise à nouveau.

Notez qu'une **œuvre disponible gratuitement sur une plateforme de webdiffusion canadienne avant et pendant le Festival n'est pas éligible.**

2. CATÉGORIES ADMISSIBLES

- LONG MÉTRAGE DE FICTION : Œuvre de fiction dont la durée est égale ou supérieure à 60 minutes. Les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

- LONG MÉTRAGE DOCUMENTAIRE : Œuvre documentaire dont la durée est égale ou supérieure à 60 minutes. Les reportages, les séries pour la télévision et les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

- COURT ET MOYEN MÉTRAGE DE FICTION : Œuvre de fiction dont la durée est inférieure à 60 minutes. Les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

- COURT ET MOYEN MÉTRAGE DOCUMENTAIRE : Œuvre documentaire dont la durée est inférieure à 60 minutes. Les reportages, les séries pour la télévision et les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

- FILM D'ART ET D'EXPÉRIMENTATION : Œuvre en film ou en vidéo qui procède d'une démarche artistique non narrative ou intégrant une démarche artistique autre que cinématographique.

- FILM D'ANIMATION : Œuvre en film ou en vidéo faisant appel à une technique d'animation image par image (dessins, marionnettes, papier découpé, pixillation, animatique, etc.). Les animations corporatives et les séries d'animation pour la télévision ne sont pas admissibles.

- COURT MÉTRAGE ÉTUDIANT: Œuvre toutes catégories confondues (fiction, documentaire, art et expérimentation, animation), d'un maximum de 30 minutes,

produite dans un cadre étudiant (collégial et universitaire seulement) ou dans une école de cinéma.

ATTENTION: Les œuvres produites dans un cadre collégial, universitaire ou une école de cinéma font l'objet d'une sélection spécifique et doivent être inscrites dans cette catégorie sous peine d'être disqualifiées.

3. SOUMISSION

3.1. INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA LE FORMULAIRE ZONE FESTIVAL

Les inscriptions doivent impérativement se faire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site www.quebeccinema.ca.

Aucune inscription non officielle par courriel, téléphone ou en personne ne sera considérée.

3.2. DATE LIMITE

La date limite pour soumettre une œuvre et remplir le formulaire en ligne est le **15 décembre 2025**.

Le festival se réserve le droit de refuser et/ou de statuer sur l'admissibilité d'une œuvre qui ne respecte pas les délais d'inscription.

3.3 COPIE DE TRAVAIL

Il est possible de soumettre une copie de travail (notez que nous demandons un *picture lock* au minimum) en l'indiquant clairement auprès de la direction de la programmation en écrivant à : programmation@quebeccinema.ca, et en nous communiquant la date à laquelle la version finale sera disponible.

Celle-ci devra être reçue au plus tard le 31 janvier 2026 par le comité de sélection.

Au-delà, le festival se réserve le droit de refuser l'inscription du film.

3.4. FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription sont exigés afin de couvrir les coûts d'administration, de production et de promotion. Ils varient selon la date de la soumission.

Lève-tôt : 8 septembre - 14 octobre

25\$ pour une œuvre étudiante d'une durée égale ou inférieure à 30mn ;
30\$ pour une œuvre d'une durée égale ou inférieure à 60mn ;
45\$ pour une œuvre d'une durée supérieure à 61mn ;

Régulier : 15 octobre – 30 novembre

30\$ pour une œuvre étudiante d'une durée égale ou inférieure à 30mn ;
40\$ pour une œuvre d'une durée égale ou inférieure à 60mn ;
60\$ pour une œuvre d'une durée supérieure à 61mn ;

Dernière minute : 1er décembre - 15 décembre

35\$ pour une œuvre étudiante d'une durée égale ou inférieure à 30mn ;
50\$ pour une œuvre d'une durée égale ou inférieure à 60mn ;
70\$ pour une œuvre d'une durée supérieure à 61mn ;

Toute soumission doit impérativement être accompagnée du paiement des droits susmentionnés via le formulaire en ligne.

Prenez note que nous n'accordons pas d'exemption sur les frais de soumission – notre tarif lève-tôt (jusqu'au 14 octobre 2025 inclusivement) se veut notamment profitable aux budgets plus restreints.

Si toutefois, vous estimez que vous êtes dans une situation exceptionnelle qui justifierait une telle levée des frais, merci de nous écrire à programmation@quebeccinema.ca.

Pour les distributeurs, notez que nous accordons un rabais selon le volume d'inscriptions : là aussi, merci de nous contacter directement.

Le paiement se fait en ligne via Paypal. Il n'est pas nécessaire de détenir ou de créer un compte pour régler les frais de soumission : il ne s'agit que d'une plateforme de paiement.

Toute soumission incomplète et/ou dont les frais n'ont pas été réglés avant la date limite d'inscription ne sera pas considérée.

Soyez vigilant·e en remplissant le formulaire ! Notez que nous n'effectuerons aucun remboursement à la suite d'une erreur de soumission.

3.5. ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES POUR SOUMETTRE UN FILM AUX RVQC :

Avant de commencer !

Tous les éléments listés ci-dessous vous seront demandés lors de l'inscription via le formulaire :

- Un lien de visionnement sécurisé, protégé par mot de passe, valable jusqu'à la fin du Festival ;
- Une (1) ou deux (2) photos de l'œuvre, de préférence en format paysage pour les besoins promotionnels (JPG, 300 PPP et 1920 pixels minimum);
- Une image JPG de l'affiche du film (si vous n'avez pas ou si vous ne comptez pas avoir d'affiche, veuillez nous envoyer une image de votre film adapté pour le format ce format en question);
- Une (1) photo du/de la/des réalisateur·rice·s , de préférence en format portrait (JPG, 300 PPP, 1920 pixels maximum);
- La bande-annonce du film téléchargeable (si existante);
- Le générique détaillé du film (doit au moins avoir le/la directeur·trice de la photographie, le/la monteur·euse image, preneur·euse de son, le/la concepteur·trice sonore, l'acteurs·trices principaux.lles)
- Le paiement des frais d'inscription en ligne (via le formulaire), qui constitue la dernière étape de soumission ;

Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables de la qualité du matériel promotionnel fourni : si vos photos sont de mauvaise qualité, elles apparaîtront telles quelles lors de la mise en ligne de notre site et dans nos outils de communication.

Merci également de porter une attention particulière au générique et à toute erreur qui pourrait se glisser notamment dans l'orthographe des noms.

4. COMITÉ DE SÉLECTION

La sélection des œuvres est faite par des comités de programmeurs composés de professionnel·les du milieu cinématographique québécois, chapeauté·es par la direction de programmation des Rendez-vous Québec Cinéma.

La sélection se fait dans une volonté d'assurer une diversité des voix dans

l'expression cinématographique au Québec et de susciter un dialogue entre les films, les créateurs et le public. En ce sens, les choix de programmation ne constituent pas un jugement qualitatif des œuvres soumises, mais ils traduisent plutôt un souci de trouver le juste équilibre entre les différents genres, écritures cinématographiques et contextes de production, tout en portant une attention particulière aux cinéastes émergent-es et aux primeurs.

Les Rendez-vous Québec Cinéma se réservent le droit de reclasser une œuvre à l'intérieur d'une catégorie jugée plus pertinente que celle où elle aurait été initialement inscrite.

4.1. ŒUVRES SÉLECTIONNÉES

Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux soumissionnaires **avant la fin février 2026**. Toute sélection est finale et doit demeurer confidentielle jusqu'à la conférence de presse, dont la date sera communiquée dans le courriel de sélection.

En cas de sélection et/ou de conflit de primeur ou de projection avec un autre festival, il est impératif de communiquer dans les plus brefs délais avec la direction de programmation du festival à programmation@quebeccinema.ca si la projection aux RVQC est compromise.

4.2. COURTS ET MOYENS MÉTRAGES : PRIX ET COMPÉTITIONS

Veillez noter que les RVQC n'exigent pas que les films soient présentés en primeur pour être éligibles à la compétition.

Visant à souligner l'excellence en court métrage et à célébrer le talent de ses créateur-rices et artisan-es, la section Compétition verra un jury de professionnel·les récompenser les meilleurs courts métrages dans chaque catégorie.

PRIX DU MEILLEUR COURT MÉTRAGE DE FICTION

PRIX DU MEILLEUR COURT MÉTRAGE DOCUMENTAIRE

PRIX DU MEILLEUR COURT MÉTRAGE D'ANIMATION

MEILLEURE ŒUVRE D'ART ET EXPÉRIMENTATION

PRIX DU MEILLEUR COURT MÉTRAGE ÉTUDIANT

4.3. LONGS MÉTRAGES : PRIX ET COMPÉTITIONS

** Sous la responsabilité de la direction de la programmation, le comité de programmation du festival procède à la sélection des œuvres mises en compétition.*

Parmi les films sélectionnés dans les sections Long métrage fiction et Long métrage documentaire, les premières et deuxièmes œuvres d'un(e) réalisateur-riche sont éligibles* respectivement aux prix Gilles-Carle et Pierre-et-Yolande-Perrault.

PRIX GILLES-CARLE

Le prix Gilles-Carle est remis à un premier ou deuxième long métrage de fiction dont la signature cinématographique est singulière et innovante.

PRIX PIERRE-ET-YOLANDE-PERRAULT

Le prix Pierre-et-Yolande-Perrault récompense le premier ou deuxième long métrage documentaire dont la signature cinématographique est singulière et innovante.

PRIX DU MEILLEUR LONG MÉTRAGE FRANCO-CANADIEN

4.4. SECTION TAPIS BLEU

La section Tapis Bleu est la section la plus prestigieuse des Rendez-vous Québec Cinéma. Les films présentés en Tapis Bleu ont droit à une projection accompagnée d'une forte présence médiatique ainsi qu'un large accueil pour célébrer en grand la présentation du film.

La section Tapis Bleu est réservée aux longs métrages, fiction ou documentaire, qui sont présentés aux Rendez-vous en primeur.

5. COPIES DE PROJECTION

5.1. FORMATS DE PROJECTION ACCEPTÉS

Les exigences spécifiques vous seront communiquées après la sélection par l'équipe de programmation. Les exigences en matière de projection peuvent être modifiées en fonction de la salle ou de la plateforme où sera projeté votre film.

Voici toutefois les formats de projection acceptés dans la plupart de nos salles avec exception:

- DCP
- 35mm
- ProRes422
- ProRes422 (HQ)

Pour tout autre format, prière de vérifier auprès de la programmation à programmation@quebeccinema.ca

5.2. SOUS-TITRES ET LANGUE ORIGINALE

Dans le cas d'une œuvre produite dans une langue autre que le français, une copie sous-titrée en français est exigée pour la projection au Festival.

Important : merci de porter une attention particulière à la section LANGUE ORIGINALE ET SOUS-TITRES du formulaire, afin de la remplir précisément. Les informations fournies sont reprises par nos équipes techniques et sont communiquées au public via notre site internet et notre grille-horaire imprimée, d'où l'importance de bien renseigner la version disponible qui sera projetée au Festival.

Nous avons conscience que certaines informations ne sont pas toujours disponibles en amont ; dans tous les cas, merci de bien communiquer avec nous tout changement concernant la copie de projection.

5.3. ASSURANCES

Les Rendez-vous Québec Cinéma couvrent les frais d'assurance des copies de projection entre leur réception et leur retour à son destinataire. En cas de perte

ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité des RVQC n'est engagée que pour la somme de remplacement du support matériel de l'œuvre.

6. MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Du matériel promotionnel (affiches, extraits, etc.) pourrait être demandé au besoin.

La personne responsable de l'inscription autorise les Rendez-vous Québec Cinéma à diffuser des extraits ou des segments de l'œuvre à des fins promotionnelles, avant et pendant l'événement.

Veuillez noter que les biographies et synopsis sont révisés et modifiés par notre équipe de correcteur·rices et rédacteur·rices à des fins d'uniformité. Nous nous réservons le droit de modifier ou de raccourcir vos textes soumis au formulaire.

7. DROITS ET AYANT DROIT

L'ayant droit déclare et garantit qu'il détient tous les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle et de propriété privée, titres et intérêts sur l'œuvre qu'il soumet dans le cadre des RVQC.

L'ayant droit (ou le-la responsable de l'inscription, le cas échéant) garantit que l'œuvre qu'il-elle soumet est entièrement originale et qu'aucun de ses éléments n'enfreint le droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation d'une tierce partie.

En vertu des garanties susmentionnées, l'ayant droit s'engage à prendre fait et cause et à indemniser les RVQC pour tous dommages, dépenses, frais et coûts raisonnables encourus ou subis par lui à la suite de toute poursuite intentée par un tiers en raison de la non-conformité à l'une ou l'autre des déclarations et garanties qui précèdent.

7.1. DROITS D'AUTEURS

En cas de sélection, les Rendez-vous remettront un montant en droits d'auteurs pour la présentation d'une **œuvre de production indépendante***.

Les droits sont payés à l'ayant droit de l'œuvre. Le montant est déterminé en fonction de la durée. Il s'agit d'un montant fixe pour l'œuvre, peu importe le nombre de réalisateur·rices impliqué·es.

La procédure de paiement des droits sera détaillée après l'annonce de la sélection : notez que ceux-ci seront payés sur présentation d'une facture et dans un délai de 120 jours après la fin du festival.

**Telle que reconnue par le Conseil des arts et des lettres du Québec : «La production indépendante en cinéma et vidéo sous-entend que l'artiste-auteur·rice doit avoir le plein contrôle sur le contenu et la réalisation de son œuvre de même que sur toutes les ententes de production et de diffusion. Il possède tous les droits de reproduction et de représentation publique de son œuvre ou peut, en accordant une licence, les confier à un producteur délégué ou à un distributeur indépendant.»*

★

**LA DIRECTION DE PROGRAMMATION DES RENDEZ-VOUS QUÉBEC CINÉMA
SE RÉSERVE LE DROIT DE STATUER SUR TOUS LES POINTS NON PRÉVUS
DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.**

Des questions ? Vous pouvez écrire à programmation@quebeccinema.ca